



UFOSTREET 2026

REPERES 61

JUIN 2026

NUMERO 57

FÉDÉRATION **ORNE**

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

2. Edito
3. Camion - Théâtre avec l'association Halem Théâtre
4. Défenseur des droits
5. Brèves
6. Boîte à jouer
7. CNAL
8. Evènement à venir

EDITO

**Le racisme nous gangrène. Il a tué et peut tuer encore.
Osons la fraternité et la solidarité**

*Que nous le voulions ou non,
on ne fera pas un monde différent avec des gens indifférents.*

En ces temps complexes (guerre ici, guerre là, menaces ici, menaces là, aléas météorologiques de plus en plus graves pour les populations dus au changement climatique, famine, génocides, répartition des richesses, accès à l'eau, matières premières...), nous avons plus que jamais besoin de faire et vivre en société pour que notre planète ne s'embrase pas totalement.

Nous avons plus que jamais besoin que la diversité soit visibilisée, reconnue, défendue et respectée tant dans l'espace public que dans d'autres espaces. Les discriminations qu'elles soient racistes, sexistes, homophobes, handiphobes, grossophobes... sont inacceptables tant humainement que juridiquement puisqu'elles sont toutes pénalement condamnables en France.

Avec nos différences, dans un souci d'une vie sociale apaisée, nous pouvons faire reculer toutes ces idées qui attisent la haine de l'autre, qui font d'une communauté, d'une couleur de peau, d'un genre... un bouc-émissaire pour nous imposer des idées aux relents négationnistes, racistes, colonialistes, masculinistes, sexistes...
Ne nous laissons pas empoisonner l'air que nous respirons !

Si le racisme s'apprend, il peut aussi se désapprendre : discriminer est une des expressions de la peur et de l'ignorance.

« Le racisme est une des pires plaies de l'humanité. Il triomphe quand on laisse le fascisme prendre le pouvoir » Lucie Aubrac

Parce que nous avons besoin d'une société vivante, créatrice, fraternelle, libre, égalitaire pour que chacun.e puisse vivre et travailler dans la dignité, nous n'avons pas d'autre choix que de construire une société multiculturelle respectueuse du droit à la différence et ouverte à la diversité.



Un camion théâtre dans l'Orne avec la Cie Halem Théâtre

Le Camion-Théâtre : faire circuler la culture, faire circuler la démocratie

Il existe des territoires où l'on grandit sans jamais pousser la porte d'un théâtre. Non par manque de curiosité, mais parce que le théâtre est à quarante kilomètres, qu'il n'y a pas de train, pas de bus, pas toujours une voiture, et souvent d'autres priorités que de consacrer une soirée entière à un spectacle.

Cette réalité, des milliers d'habitants de l'Orne la connaissent.

Depuis sa création, la Compagnie Halem défend une conviction forte : la culture doit être un espace de rencontre, de dialogue et d'émancipation accessible à tous. Théâtre, musique, danse, cirque, écriture... ses créations et ses projets participatifs s'inventent avec les habitants et s'ancrent dans les territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Aujourd'hui, cette démarche prend une nouvelle dimension avec le projet de Camion-Théâtre.

L'idée est simple : plutôt que de demander aux habitants de venir jusqu'aux lieux culturels, faire venir un véritable espace de spectacle et de création au cœur des villages, des quartiers et des communes qui en sont éloignés.

Mais le véritable sujet n'est pas le camion.

Le véritable sujet est celui du droit à la culture.

Nous parlons souvent de mobilité pour aller travailler, se soigner ou étudier. Nous parlons beaucoup moins de la mobilité culturelle. Pourtant, pouvoir assister à un spectacle, rencontrer des artistes ou participer à une création collective fait pleinement partie de la vie démocratique. La culture développe l'esprit critique, nourrit l'imaginaire, permet de comprendre l'autre et de raconter ensemble des récits communs.

À l'heure où les fractures territoriales et sociales s'accroissent, où les services publics se raréfient et où les budgets de la culture sont fragilisés, aller vers les habitants devient un acte essentiel. Nous refusons que l'offre artistique soit réservée aux centres urbains ou à ceux qui disposent des moyens de se déplacer. L'égalité des territoires passe aussi par l'égalité d'accès à la création.

Le futur Camion-Théâtre accueillera des spectacles professionnels, des résidences d'artistes, des ateliers de pratique, des rencontres citoyennes et des créations participatives. Il pourra s'installer sur une place de village, dans une cour d'école ou à proximité d'un centre social, transformant chaque étape en un temps de partage et de vie collective.

Pour que cette ambition repose sur des bases solides, la Compagnie Halem mène actuellement une étude de faisabilité associant des professionnels du spectacle vivant, de l'ingénierie culturelle, de l'économie sociale et solidaire et de la conception technique. Cette réflexion est portée avec Franck Taesler (Le Tétris, Le Havre), Élise Jamet (La SecraTeb, Caen) et Fabrice Gervaise, spécialiste des scènes itinérantes.

Le projet bénéficie du soutien de nombreux partenaires qui participent à cette réflexion collective : la Région Normandie, à travers son dispositif ESS qui accompagne l'étude de faisabilité, Katapult - l'incubateur de l'ADRESS, Normandie Équitable dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement Transition écologique, ainsi que plusieurs collectivités, acteurs culturels et associatifs du territoire qui contribuent à imaginer ce futur outil commun.

Car c'est bien d'un bien commun qu'il s'agit.

Le Camion-Théâtre n'a pas vocation à remplacer les salles de spectacle. Il souhaite créer des passerelles entre les habitants, les associations, les établissements scolaires, les artistes et les équipements culturels existants. Il veut faire circuler les œuvres, mais aussi les idées, les récits et les rencontres.

La culture n'est pas un luxe que l'on s'offre lorsque tout va bien. Elle est un besoin fondamental. Elle permet de se raconter autrement que par les fractures qui nous traversent, de retrouver le goût du collectif et d'imaginer des futurs désirables.

Faire circuler un théâtre sur les routes de l'Orne, ce n'est pas seulement déplacer une scène. C'est affirmer que chaque habitant, quel que soit son âge, son parcours ou son lieu de vie, a le droit d'accéder à une proposition artistique exigeante, de prendre la parole et de créer.



Pétition Défenseur des droits

Une nomination déterminante pour les droits et libertés

Dans les semaines à venir, le Président de la République nommera une nouvelle personne à la tête du Défenseur des droits pour un mandat de six ans, irrévocable et non renouvelable, effectif à compter de juillet 2026.

Autorité indépendante inscrite dans la Constitution, le Défenseur des droits est une institution essentielle à l'équilibre démocratique et au fonctionnement de l'État de droit. Il est garant des droits et des libertés fondamentales de toutes et tous, protège les citoyennes et citoyens face aux dysfonctionnements de l'administration, lutte contre les discriminations, défend les droits de l'enfant, veille au respect de la déontologie par les forces de sécurité et protège les lanceurs et lanceuses d'alerte.

Depuis sa création en 2011, le Défenseur des droits constitue un recours pour des dizaines de milliers de personnes qui le saisissent chaque année pour être rétablies dans leurs droits. À travers ses décisions et analyses juridiques, ses rapports et ses recommandations, il contribue aussi, de manière unique, à enrichir et éclairer le débat public. Les Défenseurs des droits successifs ont pris des positions essentielles pour défendre les droits et libertés fondamentales : ils ont alerté sur la fracture numérique créée par la dématérialisation accélérée des démarches administratives, dénoncé les méthodes de maintien de l'ordre non respectueuses du cadre légal ou dangereuses lors de manifestations, documenté les défaillances de la protection de l'enfance, porté la lutte contre les discriminations notamment à l'encontre des personnes LGBTI+, en situation de handicap, d'origine étrangère ou considérées comme telles...

La nomination d'une nouvelle ou d'un nouveau Défenseur des droits constitue un moment fort de notre démocratie. Dans un contexte national et international marqué par des atteintes croissantes aux droits et libertés individuelles et publiques et aux contre-pouvoirs démocratiques, les institutions indépendantes chargées de défendre les droits et de veiller à leur application doivent être protégées, renforcées et préservées de toute instrumentalisation politique.

Le Défenseur des droits doit être incarné par une personnalité dont les prises de position et les engagements sont pleinement alignés avec les principes que l'institution défend. Le ou la future Défenseur·e des droits devra être capable de défendre sans ambiguïté l'État de droit et les droits de toutes et tous, y compris lorsque cela implique de s'opposer au pouvoir en place ou à des logiques de restriction des libertés publiques.

Nous, citoyens, citoyennes, acteurs et actrices de la défense des droits, demandons au Président de la République une nomination à la hauteur des responsabilités immenses confiées à cette autorité administrative, garantissant son indépendance, sa crédibilité et sa capacité d'action.

Nous demandons aux membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui seront amenés à donner leur avis sur la personnalité proposée par le Président de la République, d'exercer leur pouvoir de contrôle démocratique et de s'opposer à la nomination de toute personne qui ne présenterait pas ces garanties.

Pourquoi la Ligue de l'enseignement de l'Orne participe à la vie de l'association FIA ?

La décision de la Ligue de l'enseignement de l'Orne de s'investir dans l'association organisatrice de la Fête d'ici et d'Ailleurs repose sur trois fils conducteurs sur ce qu'est pour nous FIA a) un moment de convivialité partagée que l'on vienne d'ici ou d'ailleurs, b) un moment de découverte et d'échanges sur des cultures riches de leurs diversités, c) un moment associatif d'engagement citoyen ...bref un moment de convivialité, d'échanges, d'adelphité (fraternité, sororité...), un lieu ouvert à toutes et tous pour une parenthèse en ces temps anxogène. La Ligue de l'enseignement de l'Orne y participe depuis quelques années en animant un espace jeux, un espace d'engagement citoyen auprès des enfants et des élèves « Jouons la carte de la fraternité », un espace de repas légumes bio. C'est l'occasion pour La Ligue, fédération d'associations, de rencontrer différents types d'associations dans leur choix d'engagement collectif ainsi que dans la pluralité de leurs motivations (culturelle, militante, locale, nationale, communautaire,...).

Le Printemps de la diversité dans l'Orne

Depuis 3 ans maintenant, un collectif d'associations et de structures organise « Le Printemps de la diversité dans l'Orne » (des centres sociaux, le CROUS, le BIJ, La Ligue de l'enseignement de l'Orne, le Planning familial, le Mouvement de la Paix, l'UFOLEP... De nombreux ateliers, expositions, conférences, projections documentaires, débats dans différents lieux de la ville (sièges d'associations, centres sociaux, salles municipales, équipements sportifs, salle de cinéma...) sont mis en place entre mi-mai et mi-juin autour de la lutte contre les discriminations. Il comporte 2 temps collectifs : un temps d'ouverture (un mercredi après-midi avec les enfants des centres sociaux) et un temps de clôture (le dimanche à la Fête d'ici et d'Ailleurs). Ce temps inter-associatif a été voulu comme un marqueur de la diversité.

Suite à la dernière réunion collective, compte-tenu des incertitudes qui pesaient sur des associations quant à leur participation, sur le manque de dynamique tant en terme de propositions d'actions que de disponibilités, du retard que nous avons pris et donc du peu de temps qu'il nous restait en terme de communication, nous avons donc décidé de suspendre cette année « Le Printemps de la diversité » en espérant que les conditions seront réunies pour faire de ce temps inter-associatif un temps fort de l'année 2027.

Une invitation aux associations sera lancée début septembre pour une rencontre en octobre prochain.



Boîte à jouer

Le jeu libre n'est pas un « plus », c'est un besoin fondamental pour les enfants. Inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, il constitue un levier puissant pour développer les compétences psychosociales (coopération, autonomie, régulation des émotions...) et améliorer durablement le climat éducatif.

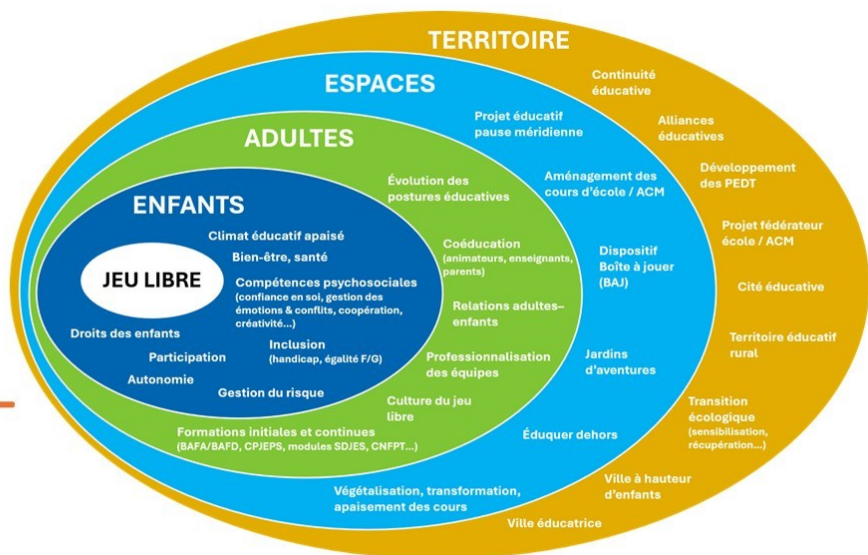
La Boîte à jouer, ce n'est pas seulement du matériel dans une cour de récréation. C'est un dispositif global qui agit à plusieurs niveaux :

- un environnement de jeu ouvert, riche et non normé,
- une évolution des postures éducatives des adultes,
- un accompagnement structuré des équipes dans la durée.

Les retours d'expériences partagés sont très parlants : moins de conflits, davantage de coopération entre les enfants, des équipes éducatives moins sollicitées dans la gestion des tensions, un climat de pause (méridienne ou récréation) apaisé et plus riche.

Au-delà du dispositif, la Boîte à jouer constitue une véritable porte d'entrée pour agir sur les enjeux éducatifs des territoires : CPS, climat éducatif, continuité éducative, égalité, participation des enfants... Les témoignages l'ont montré : même dans des contextes contraints, initier la pratique du jeu libre transforme les pratiques et les dynamiques collectives.

Une
approche
globale du
jeu libre



Comité National d'Action Laïque (CNAL)

Le Comité National d'Action Laïque se permet de vous interpeller après la prise de parole de monsieur Guillaume Guérin, co-président en charge de la commission laïcité de l'AMF, durant la célébration de l'Aïd Al-Adha au Zénith de Limoges le 27 mai 2026. *"Je suis croyant et je respecte profondément tous ceux qui croient en Dieu, quelle que soit leur religion. Je ne suis pas wokiste. Je considère que, dans la société dans laquelle nous vivons, qui connaît bien des turbulences, pour faire un enfant, il faut un papa et une maman. Et sur ces sujets-là, je crois que nous nous retrouvons."*

Cette déclaration est une atteinte manifeste au vademecum laïcité de votre association qui stipule : « La participation à des cérémonies religieuses, en tant qu'élu, devra se faire dans le strict respect de la neutralité républicaine, c'est-à-dire sans manifestation de sa propre croyance ou non-croyance ». Par ailleurs, ces propos sont contraires à la loi du 22 décembre 2025 qui a modifié la charte de l'élu et qui est introduite par ces mots : « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. »

Enfin, tout lieu de culte ne peut être l'endroit de discours à visée politique. Il contrevient ici à la loi de 1905 dans son article 35 « Si un discours prononcé (ou un écrit affiché ou distribué) publiquement dans les lieux où s'exerce le culte contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique ». Cette provocation peut amener une amende et une peine d'emprisonnement.

Or, dans ce discours, monsieur Guérin, au-delà de ne pas respecter la charte de l'élu et ses obligations, stigmatise clairement les familles homoparentales. Faut-il encore rappeler que ces familles bénéficient des mêmes droits que toutes les autres et que les personnes LGBT+ sont déjà confrontées à de nombreuses discriminations, que les élus ont précisément pour mission de combattre et de dénoncer ?

Aussi, par cette lettre ouverte, le Cnal vous demande, monsieur le président, que le co-président revienne sur ses propos discriminatoires et qu'il soit démis de ses fonctions de responsable de la commission laïcité de votre association. À travers ses mots, monsieur le maire de Limoges bafoue le principe de laïcité et montre un bien piètre exemple à ses pairs.



Evènements à venir...



Repères 61 est envoyé à toutes les mairies du département, à tous les établissements scolaires publics de l'Orne (écoles, collèges, lycées), aux associations affiliées à La Ligue de l'enseignement de l'Orne, aux services civiques, aux juniors associations, aux bénévoles de Lire et Faire Lire, aux parents des crèches et ACM que gère La Ligue de l'enseignement dans l'Orne, aux personnels de La Ligue de l'enseignement de la Normandie...



FÉDÉRATION DE L'ORNE

4, LE BOIS DES CLAIRETS 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS

TEL : 02.33.82.37.80 FEDERATION61@LALIGUENORMANDIE.ORG

ISSN 2534-7918 DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN ROUSSELIN